



Garde des enfants en cas de deces des parents

Par francoise

Bonjour,

Une amie de nationalité française a adopté seule deux enfants marocains par la kafala, ils ont 8 ans et 8 ans et demi;elle souffre d'un cancer.

En cas de décès , elle souhaite me confier la garde de ses deux enfants.

Je suis une femme célibataire , sans enfant, fonctionnaire, nationalité française.

Je n'ai de lien de parenté ni avec elle ni avec eux bien sûr.

Quelle est la démarche à suivre pour ce faire?

Sommes dans le flou juridique total.

Merci de votre aide

Bien cordialement